

Convocation des Elus
le : 01 OCT. 2018
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08 JAN. 2019

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 décembre 2018

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE 2018
(BUDGET ANNEXE) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.522-7 et L.522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 de la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 de la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2018 adoptant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2018 portant affectation des résultats de l'exercice 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2018 adoptant le budget supplémentaire 2018,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission des finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

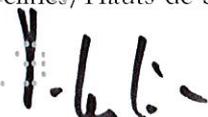
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé la décision modificative pour l'exercice 2018 du budget annexe Archéologie préventive de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement		Fonctionnement
Dépenses :	0,00 €	150 000,00 €
Recettes :	0,00 €	150 000,00 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

08.01.18


Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine